



POUR
**UNE SANTÉ
BIEN PENSÉE!**
STRATÉGIE QUÉBÉCOISE
DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX



INFO-PARTENAIRES

Édition spéciale : influenza aviaire

28 février 2023

La Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux a pour but d'améliorer la santé et le bien-être des animaux du Québec. En vue d'y parvenir, elle s'appuie sur le partenariat, l'innovation et la communication pour favoriser une mise en œuvre coordonnée avec les organisations partenaires.

Pour en savoir davantage, consultez le site Internet :
www.mapaq.gouv.qc.ca/UNEsante

POUR
**UNE SANTÉ
BIEN PENSÉE!**
STRATÉGIE QUÉBÉCOISE
DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Depuis avril 2022, 31 élevages de volaille ont été trouvés positifs pour l'influenza aviaire hautement pathogène H5N1 au Québec. Au cours des dernières semaines, **8 cas** ont été détectés en **Montérégie dans des élevages commerciaux non contingentés**. Des zones de contrôle primaire commerciales ont été mises en place autour des fermes infectées.

Rassemblements d'oiseaux

La grippe aviaire se transmet directement d'un oiseau à un autre par les sécrétions et les excréments. Le virus peut également être introduit de façon indirecte lorsque des humains ou du matériel contaminés entrent en contact avec des oiseaux ou leur environnement. Par exemple, le virus peut se trouver dans la nourriture ou l'eau ou encore sur des roues de véhicules, des bottes ou des mains contaminées. La propagation de l'influenza aviaire est favorisée par les rassemblements d'oiseaux provenant de différents élevages.

Actuellement, le MAPAQ recommande de ne pas organiser de rassemblements d'oiseaux (ex. foires, expositions, concours). Cette position sera révisée au besoin selon l'évolution de la situation.

Migrations printanières

Avec l'arrivée du printemps, les oiseaux sauvages vont reprendre leur route le long des voies migratoires. Par leur présence accrue sur le territoire, ils contribuent à la propagation du virus et augmentent ainsi le risque de contamination des oiseaux domestiques. Par conséquent, le MAPAQ rappelle à tous les propriétaires d'oiseaux d'élevage de redoubler d'efforts en matière de biosécurité et de respecter le [Règlement sur les conditions de salubrité des lieux de garde d'oiseaux captifs](#) afin de prévenir les contacts entre la volaille et les oiseaux sauvages. **Le niveau de vigilance doit demeurer élevé.**

Ensemble pour « UNE santé bien pensée! » Des questions? Des commentaires? Des suggestions?

Communiquez avec nous :
unesantebienpensee@mapaq.gouv.qc.ca

Consultez la page Web Quebec.ca/Grippeaviaire pour plus d'information.